Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20240730-AD_2024_114-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/08/2024
Publication : 06/08/2024

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

DECISION
n° 2024-114

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisi
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isè
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Don

Objet : Halle Olympique - Organisation et tarifs – Concert de SLIMANE – Vendredi 13 décembre 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1er février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour le concert de SLIMANE, programmé à la Halle Olympique, le vendredi 13 décembre 2024,

Décide

Article 1 : Les tarifs pour le concert de SLIMANE, programmé à la Halle Olympique, le vendredi 13 décembre 2024 sont fixés comme suit :

- Catégorie 3 : 39 €
- Catégorie 2 : 49 €
- Catégorie 1 : 59 €
- Carré or : 69 €
- Personne en situation de handicap : 39 € - Accompagnant : gratuit

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de cette manifestation seront fixées par convention avec l'organisateur (sécurité, ...).

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 30/07/2024
Le Président
Franck LOMBARD

Communauté d'Agglomération Arlysère

Arlysère agglomération